



Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 30 octobre 2015

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 14, votants 14. Etait excusée : Mme Monique JACQUIER.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Convention de reversement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF, Projet éolien, Questions diverses.

Convention de reversement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La Communauté de communes Haut-Bugey, créée au 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral du 21 mai 2013, est issue de la fusion des Communautés de communes d'Oyonnax, des Monts Berthiand, de la Combe du Val-Brénod et Lac de Nantua. Lors de la séance du 17 juillet 2014, le conseil communautaire a décidé la prise de compétence relative à l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés et ce à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette prise de compétence a été confirmée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2014.

Le transfert de cette compétence à la Communauté de communes Haut-Bugey entraîne de fait, à compter du 1^{er} janvier 2015, le transfert de charges et recettes liées à cette compétence. Dans ce cadre, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été votée par le Conseil communautaire, le 18 décembre 2014. Aussi, la Communauté de communes doit disposer des ressources nécessaires aux règlements des dépenses qui sont désormais à sa charge. C'est pourquoi, la Commune d'Echallon continuera, en 2015, à percevoir la REOM auprès des usagers du service et reversera le produit de la REOM à la Communauté de communes selon les modalités établies par une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention pour l'année 2015,
- autorise le Maire à signer la convention.

Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Monsieur le Maire expose que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il explique que chaque année, la longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public. Il indique qu'au 1^{er} janvier 2015, la longueur de la voirie publique communale déclarée s'élevait à 22 777 mètres.

Dans le cadre du projet d'adressage (dénomination et numérotation des rues) mis en place en 2015, la longueur de voirie communale calculée s'élevait à 23 085 mètres.

De plus, le tableau récapitulatif ci-après fait apparaître un total de mètres de voies communales intégrées dans le domaine public au cours de l'année 2015.

<i>Délibération</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Longueur de voirie (en mètre)</i>
N°2015-013 du 24/04/2015	Rue du Rocher	262
N°2015-013 du 24/04/2015	Rue du Pré Grivat	216
	TOTAL	478



En conséquence, au 1^{er} janvier 2016, Monsieur le Maire propose d'arrêter la nouvelle longueur de voirie communale à 23 563 mètres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter au 1^{er} janvier 2016 la nouvelle longueur de voirie communale à 23 563 mètres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2016.

Projet éolien

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la démarche de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui souhaite étudier un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Echallon. Il expose qu'un tel projet a été étudié auparavant par la société Intervent qui n'y a pas donné suite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- toute société qui finance, construit et réalise la maintenance de parcs éoliens à engager à ses frais une étude de faisabilité, pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune,
- Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette étude de faisabilité.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- d'une proposition commerciale de la société P2S pour la location d'un photocopieur à l'école,
- d'une information du comptable public concernant la suppression de l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS dans le cadre de la loi NOTRE,
- d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel « Sous La Vie du Char » : l'instruction par ERDF indique que ce raccordement électrique nécessiterait une contribution financière par la commune à ERDF,
- d'un devis de la Menuiserie Chapelut pour divers travaux : la zinguerie du four à pain (550.00 € HT), la remise en état de la toiture des bâtiments techniques du Favillon (695.00 € HT) et la remise en état du réservoir de Miribel (1 670.00 € HT) : le conseil municipal donne son accord,
- d'une plainte pour des nuisances sonores à la salle du four : le conseil municipal décide d'engager des travaux pour l'isolation thermique et phonique,
- de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 11h15,
- d'une prochaine réunion des commissions scolaires de Belleydoux et d'Echallon.

La séance est levée à 23 heures 00.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 2 NOV. 2015

Le secrétaire de séance,

Le Maire,